



**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

**LE MARDI 11 FEVRIER 2014 A 20 HEURES 30
A LA MAISON DU PAYS A SERVIES**

Etaient présents :

Brousse : M. Jacques Bessettes - **Cabanès :** M. Patrick Julien - **Carbes :** M. François Fourés - **Damiatte :** Mme Evelyne Faddi, M. Jean-François Taccone - **Fiac :** M. Jérôme Sarran, Mme Sophie Gilbert - **Fréjeville :** M. Claude Alba - **Guitalens-L'Albarède :** M. Raymond Gardelle - **Jonquières :** M. Jean-Pierre Lencou - **Laboulbène :** M. Didier Viala - **Lautrec :** M. Laurent Gros, M. Yanick Blanc, Mme Claude Cougnenc - **Magrin :** M. Francis Julié - **Montdragon :** M. Michel D'Hostingue - **Montpinier :** M. Georges Boutié - **Peyregoux :** M. Vivian Bonafé - **Prades :** M. Marc Curetti - **Puycalvel :** M. Michel Colombier - **Saint-Julien du Puy :** M. Philippe Jeanzac - **Saint-Genest de Contest :** M. Michel Bonnet - **Saint-Paul Cap de Joux :** M. Laurent Vandendriessche, Mme Marie-Françoise Duris - **Teysode :** M. Michel Fabriès - **Vénès :** M. Christian Galzin - **Vielmur sur Agout :** Mme Catherine Rabou, M. Olivier Duval

Etaient absents et excusés :

Cabanès : M. Denis Combet - **Carbes :** M. François Ségur - **Cuq les Vielmur :** Mme Lucette Ségur - **Fréjeville :** M. Michel Maurel - **Magrin :** M. Bernard Viala - **Montdragon :** M. Gilbert Vernhes - **Peyregoux :** M. Christian Mazars - **Pratviel :** M. Pierre Bressolles - **Serviès :** M. Bernard Cauquil - **Viterbe :** Mme Valérie Hébrard

Mme Florence Cros, Trésorière

Assistaient également à la réunion :

Mme Séverine Menchon, Directrice CCLPA
Mme Valérie Séon-Lassalle, coordinatrice du service Enfance-Jeunesse
M. Gilles Raynal, animateur jeunesse

Secrétaire de séance : M. Vivian Bonafé

Ordre du jour :

- Bilan des actions du service « Jeunesse » de la CCLPA menées en 2013 et présentation des actions prévues pour l'année 2014
- Bilan du projet « opération de collecte et de traitement des pneus usagés » mené en 2013 sur le territoire du Pays d'Agout
- EHPAD « la Grèze » : plan de financement pour l'acquisition de mobilier dans le cadre du projet de restructuration et de création d'un PASA
- EHPAD « la Grèze » : plan de financement du projet de chaufferie-bois
- Mise à jour du tableau des emplois communautaires
- ALSH de Montdragon : recrutement d'emplois vacataires du 27 février au 14 mars 2014

- AQUAVAL : création d'emplois saisonniers pour la saison 2014
- Crèche « Poussin-Poussette » : création d'un poste d'agent social 2^{ème} classe dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)
- Convention entre M. REQUIS et la CCLPA pour la prise en charge du broyage des déchets végétaux
- Bail de location au profit du cabinet d'ostéopathie « Camille LAFON »
- Approbation du cahier des charges d'attribution de subventions aux associations
- Convention tripartite conclue entre la CCLPA, Trifyl et la Commune de Lautrec organisant les modalités de l'étude de faisabilité pour le projet de réseau de chaleur de Lautrec
- Questions diverses

Monsieur le Président propose l'approbation du compte rendu du 14 janvier 2014. Il est validé par l'ensemble du Conseil de Communauté.

I - Bilan des actions du service « Jeunesse » de la CCLPA menées en 2013 et présentation des actions prévues pour l'année 2014

M. Fabriès rappelle que Valérie Séon-Lassalle s'occupe de l'ensemble du service Petite Enfance - Enfance Jeunesse. Gilles Raynal, pour sa part s'occupe de la jeunesse depuis à peu près un an.

Il rappelle que les élus sont conscients des besoins en matière de jeunesse. La question s'était posée pendant longtemps de savoir quelles actions mener pour les jeunes. Après une étude un peu plus poussée il y a 2 ans, le choix a été fait de recruter une personne pour faire un diagnostic, d'où le recrutement de Gilles.

En 2013, après la fusion, il y a eu pas mal de séjours organisés qui ont eu un grand succès.

Aujourd'hui, nous sommes en mesure de faire un bilan des actions menées et de parler des attentes pour 2014 et des années qui suivent. Il laisse la parole à Valérie et Gilles pour cette présentation.

Valérie Séon-Lassalle explique que les actions jeunesse de la CCLPA ont démarré sur un diagnostic mené dans le cadre du contrat Enfance-Jeunesse à la fois sur l'ex Lautrécois et l'ex Pays d'Agout.

LA JEUNESSE EN CHIFFRES

REPARTITION POPULATION CCLPA

25,15 % de notre population, en évolution constante depuis 1999.

CC Lautrécois (données CEJ 2011 - Base 2005/2009)

643 ont entre 6 et 17 ans.

Répartition des enfants par tranches d'âge

TOTAL estimé d'environ 1 800 enfants de 6 à 17 ans, dont environ 550 jeunes de 12 à 17 ans.

1141 ont entre 6 et 17 ans.

LEURS ATTENTES ET LES VÔTRES

Les attentes des élus

2 visions différentes et complémentaires

- occuper les jeunes pour éviter les dérapages
- amener les jeunes à réfléchir à leurs envies et accompagner leurs projets..

Que disent les jeunes ? Que souhaitent ils ?

- Les jeunes sont en attente d'actions type loisirs sportifs à 81% et culturels à 48%
- 54% souhaitent des séjours avec activités thématiques
- 28% veulent aller davantage au cinéma ,19% à des concerts et 18% des rencontres entre amis.

LES ACTIONS JEUNESSE AVANT LA CRÉATION DE LA CCLPA

Ex CCL :

- 1 chantier loisirs jeunes et 2 camps (radio et itinérant vélo) portés par l'ALSH Montdragon
- 10 h pour l'action accueil ado avec ALSH Montdragon animé par Arnaud DELAVOIERE.

Ex CCSPA :

- 1 chantier Loisirs Jeunes en 2012 porté par l'ALSH Vielmur
- Création d'un emploi à 17,50 h: CDD 1 an pour l'animateur jeunesse, Gilles RAYNAL.

Dans les 2 CEJ signés avec la CAF, il y a des possibilités de financement actions jeunesse:

- un lieu d'accueil jeunes 14/17 ans ex CCSPA (entre 6 000 et 8 000 euros)
- une section ado pour ALSH Intercommunal (1 155 euros)
- des séjours jeunes avec ALSH Intercommunal (1 800 euros)

LA COMPÉTENCE JEUNESSE

Ex CCSPA :

- « Etude, mise en œuvre, suivi et évaluation du Contrat Enfance Jeunesse ou toute politique contractualisée de même nature avec la CAF et la MSA.»

Ex CCL :

- « Etude sur les besoins Jeunesse, mise en œuvre des termes et objectifs du Contrat Enfance (...toutes les actions nouvelles concernant la jeunesse sur le territoire.»

La définition de la compétence Jeunesse est uniquement liée au CEJ (CAF) sur les deux anciens EPCI

CCLPA: LA JEUNESSE /ORIENTATIONS

2013-Fusion et création d'un service jeunesse de la CCLPA

- 17,50 heures pour Gilles RAYNAL
- Arnaud DELAVOIERE a bénéficié une réduction de 10 heures (jeunesse)

Création de groupes de travail au sein la Commission Enfance Jeunesse

3 axes sont définis pour développer ce service et proposer des actions aux différentes catégories d'âge (11-13 ans et 14-17 ans)

- le développement de séjours jeunesse (11/13 et 14/17 ans)
- le local accueil jeunes pour les 14/17 ans
- l'organisation de session BAPA (17 ans et +)

Le Projet ANPAA avec les collèges Vielmur et Lautrec (11/13 ans) et les soirées Parentalité viendront renforcer ces actions courant 2013/2014...

LES SÉJOURS 2013

Séjours de 5 jours pour Février Eté et à Toussaint

- Equitation en novembre
- Chantier loisirs en Juillet
- Plongée en Août
- QUAD et Cirque en Août annulés
- multi activité en juillet
- sejour radio au café plum en juillet
- ski en février

Au vu de la réforme des rythmes scolaires, il est intéressant de réfléchir à la formation du personnel. Les dossiers d'inscription pour le BAFA sont ouverts, il faut contacter Gilles Raynal.

En ce qui concerne l'accueil des jeunes (14-17 ans), Valérie rappelle que l'action jeunesse est un véritable enjeu pour le territoire car les jeunes sont une ressource et l'avenir de nos territoires. Si on les rend acteurs par la mise en œuvre d'une politique locale, on va les amener à travailler à leur citoyenneté. C'est une action qui va s'inscrire dans le temps. Si aujourd'hui, ces jeunes rencontrent des propositions sur le territoire, ils reviendront y vivre. Le point le plus faible, c'est qu'il n'y a qu'une seule personne sur le service pour développer tout ça.

La présentation met bien en avant la nécessité d'une personne supplémentaire sur le service pour un coût annuel à la charge de la CCLPA de 4 221,36 € dans le cadre d'un emploi CAE.

M. Fabriès tient à remercier les agents qui ont travaillé sur tous ces projets. Il confirme que si on arrive à rendre ces jeunes acteurs de leur vie, on va créer des espèces de racines, un certain attachement et même s'ils partent à l'extérieur, ils auront tendance à revenir. Ce sont des forces vives qui peuvent permettre de faire fonctionner le tissu social, donc l'économie. Il faudra probablement faire le recensement de tous les besoins mais il faut continuer dans ce sens là.

M. Duval félicite tout le monde par rapport au travail qui a été mené. Il explique qu'un certain nombre de choses ont été faites et il ne faut pas s'arrêter là. Il faut continuer et avancer dans ce domaine.

M. Fourés insiste sur le fait que les propositions qui sont faites aujourd'hui restent tout à fait dans l'ordre de la raison. L'idée de la commission a toujours été de mettre en place ce service qui touche un public volatile et difficile (tranche 0-18 ans). On y va doucement et on a besoin de ce petit moyen pour finir de mettre en place ce qu'on a prévu.

Monsieur le Président les félicite pour tout le travail mené et les remercie pour leur présentation.

II- Bilan du projet « opération de collecte et de traitement des pneus usagés » mené en 2013 sur le territoire du Pays d'Agout

M. Curetti explique qu'en 2012, la commission environnement a lancé un diagnostic sur le gisement de pneumatiques que nous avons sur notre territoire. Une phase de test a été effectuée en 2013. Suite à ce diagnostic, une estimation a été faite de 20.000 pneus sur le territoire (camions, véhicules agricoles, véhicules légers). Le plus gros correspond à des gisements d'agriculteurs (pneus véhicules légers) avec les anciens silos d'ensilage.

Le Conseil de Communauté a validé un plan de financement et la récupération de pneus a eu lieu en septembre 2013. Les pneus collectés servent à alimenter les chaufferies pour le ciment.

Les financeurs étaient le Conseil Général, Arterris et Groupama. Nous sommes rentrés dans l'enveloppe budgétaire avec une dépense prévisionnelle de 41.000 € et un réalisé de 38.600 €.

200 Tonnes de pneumatiques ont été récupérées sur le Territoire.

La Commission souhaite remercier le Conseil Communautaire qui a soutenu ce projet.

Il informe que le diagnostic sur l'ex territoire du Lautrécois est en cours. On espère pouvoir monter ce projet en Septembre 2014. Le financement devrait se faire de la même manière avec Arterris, Groupama et la CCLPA. Pour le Conseil Général, les demandes seront faites une fois qu'on aura le diagnostic. La quantité de collecte devrait être à peu près identique à celle de l'ex Pays d'Agout.

M. Vandendriessche explique que le Conseil Général s'attend à d'autres demandes. Il ne devrait pas y avoir de problème pour cofinancer l'opération du Lautrécois.

III- EHPAD « la Grèze » : plan de financement pour l'acquisition de mobilier dans le cadre du projet de restructuration et de création d'un PASA

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de l'avancée du projet de restructuration et de création d'un « PASA » à l'EHPAD Résidence « La Grèze » à Montdragon.

Il propose aux membres du Conseil de Communauté de solliciter des subventions au niveau du LEADER et du Conseil Régional pour l'acquisition du mobilier dans le cadre de l'aménagement du PASA conformément au plan de financement ci-après :

LEADER (25 %)	9.840,50 €
REGION Midi-Pyrénées (33 %).....	12.989,47 €
CCLPA (42 %)	<u>16.532,06 €</u>
	39.362,03 € HT

Monsieur le Président informe qu'il y a eu l'accord d'un prêt à taux 0 de la MSA pour un montant de 100.000 €. Il précise que les travaux avancent, ils en sont aux plafonds.

M. Bessettes rajoute que la chambre témoin sera terminée fin février. Nous sommes dans les délais, le PASA devrait être terminé au mois de juin.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve l'acquisition du mobilier dans le cadre de l'aménagement du PASA de l'EHPAD Résidence « La Grèze » et son plan de financement, comme détaillé ci-dessus et autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches pour la mise en œuvre de cette décision et notamment à solliciter les différentes subventions prévues.

IV- EHPAD « la Grèze » : plan de financement du projet de chaufferie-bois

M. Curetti rappelle que ce projet date d'environ 4 ans, il a été relancé en 2013. C'est un bureau d'étude qui suit le projet. Le montant des travaux hors ingénierie s'élève à 190.500 € (+ 18.000 € d'ingénierie) soit un coût total de 208.500 €. Par contre, ces projets ne sont plus financés par l'ADEME depuis le 1^{er} janvier 2014.

La Conseil Régional peut apporter son soutien à hauteur de 35 % sur une assiette éligible de 194.500 € HT (coût du projet - coût de la chaudière d'appoint au gaz qui n'est pas éligible au plan de financement).

Monsieur le Président détaille ensuite le plan de financement du projet :

Région Midi-Pyrénées (32,7 %).....	68.075 € (35% de 194.500 € HT)
CCLPA (67,3 %).....	<u>140.425 €</u>
	208.500 € HT

M. Curetti, rappelle que, hormis le plan de financement, il faut voir l'enjeu de cette chaufferie. Aujourd'hui, sur ce bâtiment, la charge est essentiellement le gaz à hauteur de 46.690 € TTC/an.

Les charges de fonctionnement sont estimées à hauteur de 25.900 €. En rajoutant les charges du capital, des intérêts, le coût annuel serait de 37.400 € soit un différentiel de 9.200 €/an. Cette estimation est faite avec une consommation de gaz par rapport à la surface actuelle de la MAPAD. En rajoutant l'adjonction des travaux en cours, le différentiel entre le bois et le gaz est de 23.000 € annuellement.

Cet écart est important car la MAPAD est actuellement sur du gaz butane. Il laisse la parole à Mme Faddi qui est passée depuis quelques années à la chaufferie bois sur la commune de Damiatte.

Mme Faddi explique que son prédécesseur a remplacé l'électricité par le bois (école, classes, cantine, salle plurifonctionnelle). Cette année, tout le bois a été récupéré suite à l'élagage. Il a ensuite été broyé par une entreprise de l'Aveyron. Le coût du chauffage a été de 380 € pour 70 m². Le seul problème, c'est le stockage mais sinon, ils en sont très contents.

M. Curetti explique que la MAPAD est une grande consommatrice d'eau chaude, le but serait de faire la production d'eau chaude même en été avec la chaufferie bois. Il faut savoir qu'il n'y a pas de fosse de stockage sur Montdragon, ce sont des bennes qui alimentent automatiquement la chaufferie car il y a un problème d'eau sur ce site.

Au début Trifyl devrait fournir la plaquette bois, mais par la suite, effectivement, nous avons des agents qui font l'élagage tout l'hiver, donc pourquoi ne pas fournir la chaufferie bois de Damiatte et de Montdragon, si elle voit le jour, avec notre propre bois.

M. Colombier demande quel est le volume de bois.

M. Curetti répond que cela représente 30 m³/semaine.

M. Colombier explique son inquiétude sur le volume de bois à fournir. Est-ce qu'à terme, on ne va pas être à court de combustible.

M. Curetti répond que non car nous avons le plus grand massif forestier dans le Tarn (premier du Sud-Ouest).

M. Gros dit qu'il y a effectivement le bois d'œuvre commercialisé par les filières tarnaises, mais jusqu'à maintenant, lors de l'abattage, on laissait sur place pour faire du couvert, or aujourd'hui on récupère les branchages dans toutes les coupes ce qui fait une excellente plaquette.

M. Curetti explique qu'aujourd'hui, on ne valorise que 2 % du fagotage.

M. Fabriès pense qu'en matière d'énergie, il est compliqué de choisir. On ne sait pas ce que va faire le gaz, le pétrole dans le futur.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve le plan de financement du projet de chaufferie bois dans le cadre de travaux de restructuration de l'EHPAD Résidence « La Grèze » à Montdragon, comme détaillé ci-dessus.

V- Mise à jour du tableau des emplois communautaires

Monsieur le Président fait état de la situation actuelle. Rien n'est changé, il s'agit de clarifier les choses et de les formaliser par un document qui reprend l'ensemble du personnel de la CCLPA.

M. Colombier demande si les postes vacants, au niveau du service technique, seront remplacés.

Monsieur le Président répond que les postes seront remplacés en fonction des besoins. Par contre l'un d'entre eux va être remplacé.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve le tableau des emplois communautaires de la CCLPA mis à jour au 1^{er} février 2014.

VI- ALSH de Montdragon : recrutement d'emplois vacataires du 27 février au 14 mars 2014

Monsieur le Président précise que ce sujet a été abordé en début de séance suite à la présentation des séjours. Il propose aux membres du Conseil de créer 4 emplois de vacataires pour les vacances de mars 2014 chargés de l'accueil, de l'encadrement des enfants et adolescents à l'ALSH de Montdragon et dans le cadre du séjour « ski ». Il propose de fixer le montant brut journalier de chaque vacataire à 70 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve la création pour la période du 28 février au 14 mars 2014 d'un emploi de vacataire chargé de l'accueil et de l'encadrement des enfants et adolescents à l'ALSH de Montdragon, approuve la création pour le 27 février 2014 et pour la période du 10 mars au 14 mars 2014 de trois emplois de vacataires chargés de l'accueil et de l'encadrement des enfants et adolescents dans le cadre du séjour « ski » et approuve le montant de la rémunération de chaque vacataire à 70 € brut par jour travaillé.

VII- AQUAVAL : création d'emplois saisonniers pour la saison 2014

M. Gros explique qu'afin d'anticiper l'ouverture d'Aquaval, il est nécessaire de lancer les procédures de recrutement. Il est proposé de créer les postes suivants pour la durée d'ouverture de la base de loisirs :

- 2 postes de surveillants de baignade titulaires du BEESAN, 35 heures hebdomadaires maximum, rémunérés sur l'indice des Educateurs Territoriaux des APS - 3^{ème} échelon - IB 347, IM 325, au prorata du temps de travail

- 3 postes de surveillants de baignade titulaires du BNSSA, 35 heures hebdomadaires maximum, rémunérés sur l'indice des Opérateurs Territoriaux Qualifiés des APS - 1^{er} échelon - IB 299, IM 304, au prorata du temps de travail

- 6 postes d'agents d'accueil et de service (accueil, partie bar et entretien), 35 heures hebdomadaires maximum, rémunérés sur l'indice des Adjointes d'Animation de 2^{ème} Classe - 1^{er} échelon - IB 297, IM 302, au prorata du temps de travail

- 2 postes d'adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe (agent de sécurité et entretien), 35 heures hebdomadaires maximum, rémunérés sur l'indice des Adjoint Techniques Territoriaux de 2^{ème} Classe - 1^{er} échelon - IB 297, IM 302, au prorata du temps de travail

Etant précisé que la durée du temps de travail sera adaptée aux besoins réels dans la limite de la durée hebdomadaire maximum et que la rémunération brute sera majorée de l'indemnité pour congés payés soit 10 %.

M. Gros précise que ce nombre de postes est identique à la saison dernière et qu'il permet de faire fonctionner la base de loisirs dans de bonnes conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité décide de créer les emplois saisonniers proposés comme ci-dessus, adopte les conditions de rémunération et mandate Monsieur le Président pour établir et signer les contrats de travail adaptés aux besoins réels dans la limite de la durée maximum hebdomadaire de 35 heures.

VIII- Crèche « Poussin-Poussette » : création d'un poste d'agent social 2ème classe dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)

M. Fabriès rappelle la reprise en régie de la crèche « Poussin-Poussette » de Vielmur.

Il explique qu'il s'agit de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 1^{er} avril 2014 pour exercer les missions d'agent social 2^{ème} classe à la crèche « Poussin-Poussette » à Vielmur. Cet agent remplacerait l'agent déjà en CAE actuellement et dont le contrat se termine le 27 mars prochain. Il rappelle que ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi ou des travailleurs handicapés. La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi ou Cap Emploi pour le compte de l'Etat.

Il précise qu'une convention doit être signée avec l'Etat et que le contrat de travail à durée déterminée de 12 mois peut être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

M. Colombier demande pourquoi on ne titularise pas la personne qui termine le 27 mars.

Mme Menchon précise que cette personne souhaite arrêter car le temps de travail proposé ne lui convient pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité décide de créer un poste d'agent social 2^{ème} classe dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi » à compter du 1^{er} avril 2014,

- précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention,

- précise que la durée du travail est fixée à 20 heures hebdomadaires,
- indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire.

IX- Convention entre M. REQUIS et la CCLPA pour la prise en charge du broyage des déchets végétaux

M. Curetti explique qu'il s'agit de formaliser une pratique qui existait déjà. Les agents des espaces verts récupèrent les déchets verts quand ils font des travaux sur les communes et, au lieu de les amener à la déchetterie, ils les déposent chez un agriculteur du Lautrécois, M. Requis.

Ce dernier se charge de les faire broyer par une entreprise et récupérer le broyat pour son exploitation.

Il explique que le but de cette délibération est de signer une convention avec M. Requis pour que la CCLPA prenne en charge le broyage des déchets verts.

Pour donner un ordre d'idée, il informe que l'an dernier, il y a eu à peu près 12 bennes de 40 m³ de déchets verts produits par les communes du Lautrécois. L'entreprise a mis 3 heures pour tout broyer avec un coût de 200 € de l'heure.

Il précise que c'est une opération que la commission voudrait mener sur Saint-Paul Cap de Joux et Vielmur pour que les collectivités puissent traiter leurs déchets verts sans passer par les déchetteries de Trifyl. Ceci permettrait d'avoir un traitement sur place des déchets verts.

M. Péliou demande s'il y a des contraintes pour ceux qui stockent, par rapport à la réglementation.

M. Curetti répond non. Au vu des quantités, ce n'est pas soumis ni à autorisation, ni à déclaration.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve la convention entre la CCLPA et Monsieur Jean-Marc Réquis fixant les modalités de prise en charge du broyage des déchets végétaux.

X- Bail de location au profit du cabinet d'ostéopathie « Camille LAFON »

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que suite au transfert de la compétence « Maison Médicale » sur la Commune de Vielmur sur Agout, la Commune a mis à disposition le bâtiment à la CCLPA.

Dans l'attente des travaux d'aménagement du bâtiment en « Pôle de santé », une partie du bâtiment peut être louée au cabinet d'ostéopathie « Camille LAFON ».

Monsieur le Président informe qu'en raison des prix pratiqués sur la Commune de Vielmur/Agout, qu'en raison des besoins (1 jour par semaine pour 18 m²), et considérant l'état du bâtiment, il convient de pratiquer un loyer raisonnable.

Monsieur le Président propose donc d'approuver la location des locaux au cabinet d'ostéopathie « Camille LAFON » à compter du 1^{er} mars 2014 et propose de fixer le montant du loyer à 30 € net mensuel (90 € par trimestre).

L'assemblée trouve que ce n'est pas cher du tout.

Monsieur le Président rappelle que les infirmières qui sont trois, payent un loyer de 90 €/mois sachant qu'elles sont là à temps complet, toute la semaine. Il y a aussi une certaine précarité dans l'occupation de ces locaux, car si les travaux commencent, tout le monde devra quitter momentanément les lieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve la location des locaux au cabinet d'ostéopathie « Camille LAFON » à compter du 1^{er} mars 2014 et propose de fixer le montant du loyer à 30 € net mensuel soit 90 € par trimestre.

XI- Approbation du cahier des charges d'attribution de subventions aux associations

M. Taccone informe que la Commission Culture a souhaité que le Conseil de Communauté s'exprime sur le cahier des charges. Ce dernier est mis en ligne sur le site internet. Il explique que l'article 3, concernant l'attribution des subventions, est celui qui a été le plus travaillé cette année.

M. Vandendriessche demande ce que veut dire « acquisition de prêt ».

M. Taccone prend l'exemple du tennis en expliquant que le club pourra acheter des raquettes pour que les enfants puissent essayer ce sport.

M. Fabriès indique qu'il faudrait peut-être préciser que c'est une acquisition par les associations pour un prêt aux usagers.

M. Taccone commente l'article 5 en indiquant que la commission a un regard un peu particulier pour les associations qui se mettent ensemble pour mettre en place une action sur le territoire.

M. Duval demande si la commission a avancé sur la définition d'un cadre pour dire qu'une association est à vocation intercommunale ou pas.

M. Taccone répond que la commission y travaille mais pour l'instant rien n'est arrêté.

M. Galzin demande si un bilan a été fait sachant que l'an dernier, c'était une première pour le Lautrecois.

M. Taccone rappelle que 35.000 € ont été distribués sur l'ensemble de la CCLPA et que, pour le Lautrecois, une dizaine d'associations avaient été soutenues. Il rappelle que l'an dernier, il y a eu une forme d'inertie, il avait du relancer les Présidents des associations. Cette année, on devrait avoir beaucoup plus de dossiers car la communication a eu le temps de se mettre en place.

M. Galzin demande de quelle manière on obtient les dossiers.

M. Taccone répond qu'ils sont en ligne sur le site internet.

M. Galzin demande depuis quand parce que l'an dernier ils n'y étaient pas.

Mme Cougnenc soutient que l'année dernière toutes les associations du Lautrecois ont téléchargé le dossier de demande de subventions sur le site de la CCLPA.

Mme Menchon rappelle qu'il y a eu un petit arrêt du site jusqu'au mois d'avril car le seul technicien qui s'en occupe n'est revenu qu'à ce moment là suite à une disponibilité d'un an. C'est donc à ce moment là que les dossiers ont été mis en ligne.

Par rapport au bilan, elle explique qu'il a été fait par délibération du Conseil de Communauté du 26 juin 2013 ou il y avait l'ensemble des subventions accordées par association.

M. Taccone précise que les dossiers seront en ligne jusqu'à fin mars.

M. Colombier approuve la charte mais n'est pas d'accord pour la délibération par rapport à la suppression de l'article 7 qui fixait un montant de 1.500 €.

M. Taccone précise que la commission a souhaité ne pas limiter le montant des subventions parce qu'il y a des événements, par exemple culturel, ou ce montant de subvention s'avère ridicule.

Mme Cougnenc explique que quand il y a un plafond, les associations demandent le plafond. Elle est persuadée qu'il y a plein d'associations qui ne demanderont pas le maxi si rien n'est affiché.

M. Colombier pense que si rien n'est affiché on ne maîtrisera pas la dérive. Il est contre cette délibération dans la mesure où on ne plafonne pas le montant.

Mme Cougnenc répond qu'on la maîtrisera puisque c'est le conseil de communauté qui vote.

M. Vandendriessche demande si la commission s'est penchée sur une autre manière de limiter les choses par exemple avec un pourcentage maximal.

M. Taccone répond que ce n'est jamais venu dans le débat. Le but est de soutenir les actions plus ambitieuses. Il rappelle qu'on n'enlève pas la compétence aux Mairies. La Communauté de Communes a une orientation particulière. Elle va soutenir les associations qui ont une dynamique communautaire.

M. Vandendriessche indique qu'il préférerait une limitation en pourcentage plutôt qu'en chiffre. Si on ne limite pas, des associations risquent d'être pénalisées. Au Conseil Général, dans le Sport, il y a la rubrique Sport « fonctionnement habituel » et la rubrique Sport « manifestations exceptionnelles ». Par exemple, le Tour de France est une manifestation exceptionnelle mais qui ne perturbe pas le fonctionnement habituel.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à la majorité (4 contre : M. Colombier, M. Galzin, M. D'Hostingue, M. Lencou - 3 abstentions : M. Bonnet, M. Jeanzac, M. Vandendriessche) approuve le cahier des charges d'attribution des subventions aux associations du Lautrécois-Pays d'Agout.

XII - Convention tripartite conclue entre la CCLPA, Trifyl et la Commune de Lautrec organisant les modalités de l'étude de faisabilité pour le projet de réseau de chaleur de Lautrec

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de la volonté de la municipalité de Lautrec de réaliser une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur sur une partie de la Commune de Lautrec. Cette étude ayant pour objectif d'établir un compte d'exploitation prévisionnel ainsi qu'un tarif de vente de chaleur.

Pour ce faire, la commune de Lautrec doit signer une convention avec Trifyl. Comme la CCLPA est adhérente du syndicat Trifyl, elle doit aussi être co-signataire. Pour autant, cette convention n'engage aucune obligation pour la CCLPA si ce n'est de communiquer à Trifyl des données de fonctionnement sur les bâtiments. L'étude est financée par l'ADEME et l'autofinancement est à la charge de la Commune de Lautrec.

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver la convention tripartite conclue entre la CCLPA, Trifyl et la Commune de Lautrec organisant les modalités de l'étude de faisabilité pour le projet de réseau de chaleur de Lautrec.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve la convention tripartite conclue entre la CCLPA, Trifyl et la Commune de Lautrec organisant les modalités de l'étude de faisabilité pour le projet de réseau de chaleur de Lautrec.

XIII - Questions diverses

1) Local « Point Tourisme » à Saint-Paul Cap de Joux

M. Taccone explique que la CCLPA a l'opportunité de redémarrer le point tourisme sur la Commune de Saint-Paul Cap de Joux suite aux travaux que le Maire a effectué au centre ville. Cet espace se situe à mitoyenneté de la place de Saint-Paul Cap de Joux, à la place des pompiers. C'est un local d'environ 30 m² que la commune de Saint-Paul Cap de Joux met à disposition de la CCLPA. Afin de dédommager la commune, le bureau propose un montant de 1.500 €/an comprenant la location du local et les charges diverses.

M. Fourés demande si c'est 1.500 € pour 3 mois ou pour 1 an.

M. Taccone répond que c'est pour 1 an.

M. Fourés demande combien de temps il sera utilisé.

M. Taccone précise que la commission a travaillé sur ce projet et elle a souhaité intervenir plusieurs fois dans l'année sur des événements culturels ou touristiques (présentation de produits régionaux, gastronomiques, expositions). Le but est de l'utiliser au maximum.

2) Création d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe dans le cadre du CUI-CAE

M. Taccone rappelle qu'une stagiaire était venue en novembre à la CCLPA pour faire un inventaire des artisans d'art sur le territoire.

Après ce recensement, la commission a eu l'idée de proposer à ces personnes une exposition qui tournerait autour des métiers d'art sur le mois de mai ou sur l'été.

Pour cela, il faudrait une personne qui occuperait un poste de 20 h sur un CAE à 90 % du SMIC brut.

Cet agent aurait pour mission la mise en place d'un projet d'exposition d'artisans d'art, l'accueil au point tourisme en période estivale, la mise en place d'animations touristiques et culturelles diverses et plus largement tout projet ou toute réflexion en lien avec la compétence culture, tourisme et vie associative. La charge de la collectivité serait de 196 € par mois.

Il précise que le contrat proposé est sur un an car les CAE de 6 mois n'existent plus en Midi-Pyrénées.

M. Curetti demande pourquoi faire cette exposition sur un seul site. En tant que financeur, il serait bien d'avoir cette vision sur l'ensemble du territoire.

Monsieur le Président demande combien de temps va durer l'exposition.

M. Taccone répond qu'elle va durer 15 jours avec un week-end.

Monsieur le Président estime qu'il faut se mettre à la place des artisans, il s'agit qu'ils aient le temps et qu'ils soient d'accord pour exposer sur l'ensemble du territoire.

M. Taccone confirme qu'on ne peut pas le leur imposer. C'est quelque chose qui se construira avec eux.

M. D'Hostingue informe que, sur la Commune de Montdragon, il y a chaque année la foire artisanale. Ce jour là, les artisans sont réunis, ils exposent et vendent leurs œuvres. C'est une manière de le faire à l'extérieur.

Mme Cougnenc rappelle qu'il y a aussi les journées d'Artisans d'Art qui ont lieu courant avril et qui s'organisent déjà sur les communes. Ce qui est proposé, c'est plus un salon pour faire vitrine.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

M. Duval comprend qu'il faut avancer dans les projets mais il trouve anormal de débattre sur ce sujet en questions diverses.

Monsieur le Président rappelle que ce sujet a été discuté en Bureau.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à la majorité (1 abstention : M. Jeanzac) décide de créer un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe dans le cadre du dispositif « CUI - CAE » à compter du 1^{er} mars 2014,

- précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention,

- précise que la durée du travail est fixée à 20 heures hebdomadaires,

- indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire.

3) Tableau des effectifs : Postes vacants

Monsieur le Président rappelle que Didier Costis, qui était responsable de la machinerie à Aquaval a pris sa retraite depuis un an. A l'heure actuelle, trois personnes ont pris en charge la machinerie. Ces agents sont bloqués tout l'été sachant qu'ils ont des enfants et qu'ils n'ont pas été embauchés pour ce travail spécifique. Ce poste est donc vacant, il informe qu'il va y avoir une publication.

Il explique que ce poste serait à la fois pour s'occuper d'Aquaval, des stations d'épurations, des espaces verts et des travaux divers.

4) Route des Baladins

M. Taccone rappelle que c'est une convention signée avec l'Espace Apollo. Le concept est d'amener des spectacles gratuitement aux communes. La Communauté de Communes paie ces spectacles autour de 300 €. Il explique que suite à des problèmes rencontrés dans le passé avec l'organisation de spectacles dans les communes, un travail a été fait avec les techniciens. Un petit texte à destination des communes qui reçoivent les spectacles a été rédigé, le but étant de savoir ce qu'amène la Communauté de Communes et à quoi s'engage la Commune.

M. Viala D. rappelle qu'il est dit que la commune met la salle à disposition et ne s'occupe de rien d'autre ce qui n'est pas vrai du tout. Au final, c'est la mairie qui s'occupe de tout. Normalement, c'est à l'organisateur du spectacle de s'occuper de la soirée. Il rappelle qu'il n'a pas d'employé municipal.

M. Taccone explique qu'il est simplement demandé d'accueillir les comédiens, de leur donner à manger et de nettoyer la salle.

Il rappelle que l'an dernier il y a eu quelques difficultés avec des mairies qui ne voulaient pas prêter leur salle gratuitement. Il faut comprendre que la CCLPA apporte une animation gratuite dans les communes.

5) Travaux sur la Commune de Montdragon

M. D'Hostingue rappelle qu'il y a eu un éboulement au bord de la rivière il y a quelques temps. Le dossier est revenu à la CCLPA, il demande où ça en est.

Monsieur le Président répond que M. Dautzats avait dit que c'était la commune de Montdragon qui le prenait en charge.

M. Galzin explique qu'il avait été convenu que ce dossier devait revenir à la CCLPA pour faire une demande de subvention auprès du Conseil Général.

Mme Menchon précise que ce dossier est bien aux services techniques à Lautrec mais personne n'a compris pourquoi il revenait. Elle précise qu'il y a déjà eu une demande d'amende de police au Conseil Général.

M. Vandendriessche répond que oui mais il y avait aussi une demande bien spécifique pour l'éboulement. Il attend le dossier technique.

Mme Menchon demande qui porte réellement le projet.

M. Galzin explique qu'il s'agit de voirie transférée, c'est donc une compétence intercommunale.

M. Vandendriessche précise qu'on ne sait pas trop qui doit porter le projet. Tout dépendra de la réaction du Conseil Général. Il faut voir si c'est plus économe qu'il soit porté par la Communauté de Communes dans le cadre d'Atout Tarn ou directement par la Commune avec le Conseil Général.

M. Blanc précise que, sur les ponts, il y a l'ouvrage lui-même et des murs en ailes ou en retour. Le pont concerné a un mur en retour qui est prolongé par un mur de soutènement qui soutient la voie communale. Il y a donc une partie qui devrait être prise en charge par le Département.

6) Programmes Voirie

M. Colombier demande où en est le programme voirie.

Y. Blanc précise qu'il a vu le Président de la Commission Voirie, les programmes sont en cours.

**Le Secrétaire de séance,
Vivian BONAFE**

**Le Président,
Raymond GARDELLE**